

Comité

Judi 15 décembre 2016

Le Comité de la Société LeTrot s'est réuni le jeudi 15 décembre sur Vincennes Hippodrome de Paris. 45 des 52 membres étaient présents.

En préambule, le Président de BELLAIGUE a informé ses collègues de l'évolution de la situation de la Société depuis la réunion du mois de septembre.

Les orientations budgétaires pour l'année 2017, validées par le Conseil d'Administration le 7 décembre, ont été présentées. Il est prévu un déficit de la Société à hauteur de 35 M€ en 2017. Le montant des réserves et le niveau de trésorerie de l'entreprise ont permis le maintien des allocations en 2017 par rapport à l'exercice 2016. Le Conseil d'Administration, conscient des difficultés actuelles des socioprofessionnels, a estimé essentiel de les rassurer et de porter une ambition politique, rappelant que l'objet principal de la société-mère est de distribuer des allocations aux socioprofessionnels pour encourager l'élevage du cheval français. En 2018, si le résultat net du PMU pour les sociétés-mères ne s'améliore pas, si l'Etat n'accompagne pas les réformes nécessaires, menées par l'Institution afin de réduire ses coûts, par la mise en place d'une fiscalité adaptée sur les paris hippiques, il conviendra alors de demander une réduction importante des charges liées à l'organisation des courses et la prise de paris, afin de ne pas baisser les allocations.

En temps de crise, le Président a rappelé qu'il était essentiel de défendre les fondamentaux du modèle des courses hippiques françaises, tout en envisageant des réformes indispensables. Dès 2017, des travaux seront menés avec France Galop, pour adapter le calendrier des réunions Premium (nationales et internationales) et optimiser les enjeux.

Dominique de BELLAIGUE a rappelé que la fusion des deux sociétés-mères n'était pas à l'ordre du jour, même si des synergies et des mutualisations devaient être explorées entre les deux sociétés-mères.

Quant à l'élevage du Trotteur Français, le Comité a réaffirmé par une résolution adoptée à l'unanimité de ses membres, son attachement aux dispositions actuelles du Règlement du Stud-Book du Trotteur Français qui stipule l'interdiction d'utilisation du sperme congelé ou le recours du transport de sperme en vue de l'inscription d'un produit dans ledit Stud-Book. Remettre en cause les fondamentaux du Stud-book du Trotteur Français signifie assurément la fin de l'élevage du Trotteur Français sur le territoire.

Au cours de cette réunion, le programme des mois de mars et avril 2017 sur les hippodromes de la Société a été adopté, de même que les conditions, pour l'année 2017, du Grand National du Trot Paris-Turf et du Trophée Vert. Plusieurs aménagements ont été apportés afin de maintenir leur popularité auprès du public et des parieurs.

Le Président de BELLAIGUE s'est félicité des très bons chiffres - enjeux et fréquentation - de la réunion du Grand Prix du Bourbonnais, support des Epiqe séries, convaincu que les travaux menés par le Marketing Commun des Courses vont porter leurs fruits. Le budget qui y est consacré est important mais représente un réel investissement pour améliorer l'attractivité des courses et des paris hippiques.

Enfin, il a été indiqué que le projet d'entreprise intitulé LeTrot Vision 2023 était désormais relancé, avec le concours des membres du Conseil d'Administration, du Comité et de l'ensemble des collaborateurs de la Société : 9 chantiers ont été identifiés pour définir la stratégie de l'entreprise. Une communication sur l'évolution des travaux sera faite tout au long de l'année 2017.

Paris, le 16 décembre 2016